



Divorce et vente de la maison

Par **a667447_old**, le **16/05/2007** à **15:34**

Bonjour. J'ai une maison depuis 10 ans que je rembourse encore, pour divers raisons j'aimerais divorcer ma femme refuse et en plus elle ne veut pas vendre et quitter la maison que faire.

Par **Christelle_old**, le **16/05/2007** à **15:48**

Bonjour,

En ce qui concerne le divorce, il existe des procédures contentieuses lorsqu'un époux veut divorcer et l'autre pas. Vous aurez besoin d'un avocat pour le divorce. Donc il serait judicieux d'en consulter un immédiatement, en lui demandant d'étudier vos possibilités de procédures et chances de succès en fonction de votre situation.

Pour ce qui est de la maison, rien ne sera fait avant la fin de la procédure de divorce. Etant donné la réticence de votre épouse, cela risque d'être long. L'usage en général est que celui qui reste dans la maison en assume le remboursement. Cela ne retire en rien à l'autre ses droits au jour de la vente. L'idée c'est de dire que normalement les remboursements devraient être partagés, mais que si l'un habite la maison commune il doit payer une indemnité à l'autre... Donc votre femme devra simplement faire en fonction de ses moyens. Mais attention le devoir de secours persiste tant que le divorce n'est pas prononcé. Si votre femme a peu ou pas de ressources vous devez continuer à l'aider...